

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **INTERNATIONALE MICRO**
ETAPE DU TOUR DE France MICRO
Dates : **8-10 Mai 2015**
Lieu : **PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM**
Autorité Organisatrice : **AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE**
Grade : **5A**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du Tour de France Micro 2015
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à la classe **MICRO**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à ACAL BP 30130 67004 STRASBOURG CEDEX au plus tard le 4 Mai 2015
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français, en Anglais ou en allemand) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Droit d'inscription: Le droit d'inscription est de 30€ par bateau

4. PROGRAMME

- Accueil le 7 Mai de 14h à 20h et le 8 Mai à partir de 9h
- 4.1 Confirmation d'inscription : le 8 Mai 2015 De 10h à 14h

4.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
8/05/15	15h	Micro
9/05/15	10h30	Micro
10/05/15	10h30	Micro

4.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30
Le palmarès et la remise des prix auront lieu à 14h30 (indicatif)

5. Jauge et contrôle : Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour vérifier la conformité avec les règles. Rappel : le plan d'eau est un plan d'eau ouvert, la réglementation correspondante s'applique par conséquent.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 8/05/15 ou affichées selon la Prescription Fédérale

7. **LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type : trapeze-triangle-banane

8. **CLASSEMENT**

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.1 Classement général en temps réel pour tous les Micro. Il en sera extrait le résultat de chaque catégorie définie par la classe.

9 **PRIX**

Coupes, Trophées et prix en nature seront distribués pour le classement de chaque catégorie et classement général toutes catégories.

10. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. **Les entraîneurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur sont invités à le déclarer à l'organisateur 8 jours avant la régata en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation.**

13. **Droit à l'image :** Les compétiteurs, les propriétaires de bateaux, les entraîneurs et les organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos, de personnes et de bateaux, faites pendant et après la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

12. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

ACAL tel : 03 88 29 31 50 - Fax : 03 88 29 16 94

e.mail : contact@acal67.com

➤ **Quelques informations pratiques pour organiser votre déplacement**

- le **Vendredi 8 Mai à 19h** : Pot de bienvenue offert par l'ACAL
- le **Samedi 9 Mai à 19h** : Dîner sur inscription au prix de 25€/personne, boissons comprises.
- Le **dimanche 10 Mai, 14h30 (indicatif) Palmarès, Remise des Prix, Verre de l'amitié**

* * *

BOURSE AUX EQUIPIERS : Si vous avez besoin d'un équipier, n'hésitez pas à nous en informer, nous ferons le maximum pour vous trouver cet équipier.

ATTENTION : En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que les 8 et 10 Mai, vous ne trouverez pas de commerces ouverts.

- Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour les boissons que pour les repas
- Des paniers-repas peuvent vous être fournis pour midi les 8-9-10 Mai au prix unitaire de 8€ sur réservation préalable.

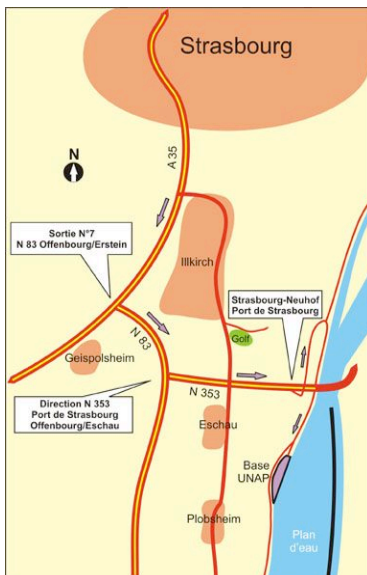
Séjour à Plobsheim

- Camping Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

LISTE HOTELS

- HOTEL AU CYGNE (Logis de France) 38, rue 1ère Div Blindée 67114 ESCHAU: 03 88 64 04 79
- PREMIERE CLASSE 3A rue de l'Ill 67118 GEISPOLSHEIM : 03 88 67 15 16
- HOLLIDAY INN EXPRESS 5 rue de l'Ill 67118 GEISPOLSHEIM : 08 00 91 08 50
- IBIS BUDGET 10 rue de l'Ill 67118 GEISPOLSHEIM : 08 92 70 20 39
- HOTEL DES ALIZES 9 rue des Vosges 67640 LIPSHEIM : 03 88 59 02 00
- FORMULE 1 4 route de Lyon 67118 GEISPOLSHEIM : 03 88 67 84 64
- BB HOTEL LaVigie rue du 23 Novembre 67118 GEISPOLSHEIM : 08 92 78 80 99
- IBIS Hotel 15 rue Ferdinand Braun 67540 OSTWALD : 03 88 55 53 00
- IBIS BUDGET 15 rue Ferdinand Braun 67540 OSTWALD : 08 92 68 32 14
- MISTER BED * La Vigie 12, rue F. Braun 67540 OSTWALD : 03 88 66 77 74

- GITE RURALE BAERTS 22, rue de la retraite 67115 PLOBSHEIM : 03 88 98 53 43
- Office du Tourisme 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG: 03 88.52 28 28
Fax 03 88 25 58 10 Site internet : <http://www.otstrasbourg.fr>



48°28'40.42"N

7°48'9.85"E

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris - email: jury.appel@ffvoile.fr